

Documents à soumettre

Lors du dépôt d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

Aide-mémoire relativement aux documents et informations à soumettre lors du dépôt d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

TYPE DE PROJET	LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES
Informations à fournir pour toute demande de permis ou de certificat	☐ Coordonnées du propriétaire et/ou du demandeur ☐ Localisation des travaux ☐ Description détaillée des travaux ☐ Identification de la personne qui effectuera les travaux (# licence RBQ si applicable) ☐ Date prévue de début et de fin des travaux ☐ Coût approximatif des travaux
Construction ou agrandissement d'un bâtiment principal	☐ Plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre ☐ Plans du bâtiment, à l'échelle, préparés par un professionnel membre d'un ordre comprenant les vues en plan, les élévations, les coupes et les matériaux ☐ Documents relatifs à la CPTAQ, formulaire, déclaration ou autorisation (si applicable) ☐ Informations relatives aux installations septiques
Construction sur pieux ou sur pilotis	☐ En plus des documents édictés à la case précédente la demande doit être accompagnée des documents suivants : ☐ plans de fondation, de conception et d'installation des pieux signés et scellés par un ingénieur ☐ un document signé par l'ingénieur signataire des plans de fondations et de conception, confirmant qu'il est mandaté pour la surveillance des travaux de construction des éléments de fondation et qu'il est également mandaté pour déposer à la Municipalité, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, une attestation confirmant que les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis déposés ☐ lors d'un agrandissement, une attestation d'un ingénieur confirmant que la fondation existante a une capacité portante suffisante pour supporter les travaux projetés

Aide-mémoire relativement aux documents et informations à soumettre lors du dépôt d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

TYPE DE PROJET	LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES
Construction ou agrandissement d'un bâtiment complémentaire	☐ Plan illustrant la localisation ☐ Plans et élévations du bâtiment, à l'échelle et de qualité professionnelle ☐ Des précisions sur le choix et les couleurs des matériaux et types d'ouvertures
Rénovation	☐ Plans et élévations du bâtiment, à l'échelle, de qualité professionnelle ☐ Des précisions sur le choix et les couleurs des matériaux extérieurs et types d'ouvertures (si applicable)
Démolition	☐ Les raisons de la démolition ☐ Les moyens techniques utilisés pour procéder à la démolition ☐ Une description du mode d'élimination des rebuts ☐ Le lieu de disposition des matériaux ☐ L'usage du site après la démolition ☐ Un relevé photographique du bâtiment et du site avant et après les travaux ☐ Un plan illustrant les parties de la construction devant être démolies, celles devant être conservées et les réparations sur la partie non-démolie ☐ D'un engagement écrit du propriétaire à faire procéder au nivellement du terrain dans les 48 heures de la fin des travaux (si applicable) ☐ Si la fondation ne doit pas être démolie, le requérant doit fournir toutes les informations requises sur les mesures de sécurité qu'il entend prendre pour la rendre inaccessible
Déplacement d'un bâtiment	☐ Une copie de l'entente avec les compagnies possédant des câbles aériens (Hydro, Bell, ...) ☐ Une description des travaux de terrassement de l'emplacement d'où aura évacué le bâtiment
Installation, construction ou modification d'une enseigne, d'une affiche ou d'un panneau-réclame	☐ Des plans indiquant le graphisme, le style de structure et d'illumination, la fixation au bâtiment ou au sol, les dimensions et la hauteur ☐ Un plan indiquant les limites du terrain, les lignes de rues et la localisation des bâtiments ☐ Une identification des matériaux, de la méthode d'éclairage et de fixation de l'enseigne à son support ☐ Toutes photographies nécessaires

**Aide-mémoire relativement aux documents et informations à soumettre lors du dépôt
d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation**

TYPE DE PROJET	LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES
Changement d'usage	☐ Usage actuel du bâtiment ☐ Description de l'usage projeté ☐ Un plan indiquant la localisation des bâtiments ☐ Documents relatifs à la CPTAQ (si applicable) ☐ Informations relatives aux installations septiques
Clôture, muret et mur de soutènement	☐ Croquis illustrant la position projetée des constructions, leur hauteur et localisation par rapport aux lignes de rues ☐ Description des matériaux utilisés ☐ Dans le cas d'une construction mitoyenne, la demande doit être signée par les deux propriétaires ☐ Lorsqu'un muret ou un mur de soutènement possède plus de 1,5 mètre de hauteur, un plan signé par un ingénieur membre d'un ordre
Excavation du sol, déplacement d'humus et travaux de remblai ou de déblai	☐ Description écrite des aménagements et activités projetés ☐ Localisation des travaux projetés
Piscine	☐ Plan de localisation à l'échelle indiquant la distance entre la piscine, les lignes de terrains et les bâtiments ☐ Description détaillée du modèle et des dimensions de la piscine ☐ Description des matériaux et de la localisation des installations attenantes (galerie, terrasse, patio, ...) ☐ L'identification des accès à la piscine et dispositifs de sécurité proposés
Coupe de bois sur les boisés privés	☐ Plan d'aménagement forestier ☐ Prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier
Travaux dans la rive ou le littoral	☐ Plans illustrant les aménagements projetés et précisant la localisation, les dimensions et les matériaux ☐ Photos du site actuel ☐ Certificat de localisation montrant la ligne des hautes eaux

Aide-mémoire relativement aux documents et informations à soumettre lors du dépôt d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

TYPE DE PROJET	LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES
Installation septique	☐ Tous les documents et les renseignements indiqués à l'article 4.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ☐ Une étude de caractérisation du site et du terrain récepteur réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière ☐ S'il s'agit d'un bâtiment ou d'un lieu autre qu'une résidence isolée ou un camp chasse ou de pêche, les renseignements et documents requis doivent être préparés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (la demande de permis doit également démontrer à la municipalité que le bâtiment ou le lieu visé sera pourvu d'un dispositif de traitement des eaux usées conforme au Règlement)
Puits d'alimentation en eaux potables	☐ Une copie de la licence d'entrepreneur en puits forés délivrée par la RBQ ☐ Plan de localisation à l'échelle démontrant les limites de propriétés, l'emplacement du puit et des bâtiments desservis ainsi que les installations septiques dans un rayon de 30 mètres
Renouvellement de permis ou de certificat	☐ Liste des travaux qu'ils restent à faire

FORME DE LA DEMANDE DU PERMIS ET DU CERTIFICAT

Toute demande de permis ou de certificat doit être rédigée sur les formules fournies par la Municipalité. La demande, dûment datée et signée par le requérant, doit faire état des noms, prénom et domicile du requérant ainsi que du propriétaire.

Lorsque le requérant n'est pas le propriétaire, mais agit à titre de mandataire pour celui-ci, il doit produire à l'inspecteur une procuration dûment signée l'habilitant à présenter une telle demande.

Lorsque le requérant n'est pas le propriétaire, ni le mandataire de celui-ci, il doit alors joindre à sa demande un document dûment signé par le propriétaire et l'autorisant expressément à exécuter les travaux qui font l'objet de la demande.

DÉLAI D'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

L'inspecteur en bâtiments doit émettre le permis ou le certificat ou signifier le refus au requérant selon que la demande est conforme ou non à toute et chacune des dispositions de la réglementation applicable, dans un délai de trente (30) jours de calendrier à compter de la date où tous les documents exigés sont présentés.

CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION

L'inspecteur émet un permis de construction lorsque sont réunies les conditions suivantes :

- 1) la demande est conforme aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux règlements de zonage et de construction;
- 2) la demande, dûment complétée, est accompagnée de tous les plans et documents requis par les dispositions de ce règlement;
- 3) toute autre autorisation émanant d'une autorité gouvernementale, a été obtenue, le cas échéant, notamment, dans le cas d'un édifice public, les plans ont été approuvés par le Ministère de l'Habitation de la Protection du Consommateur si l'inspecteur le juge nécessaire en vertu du Règlement sur la sécurité dans les édifices publics (chap. S-3, r.2);
- 4) le tarif requis pour l'obtention du permis a été payé.



Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
Service de l'aménagement et de l'urbanisme
418 675-2250, poste 2601